

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 15 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 30 août 2013 modifié portant création et accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Paris au sein de l'université Paris-IV**

NOR : MENS1630341A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 721-1 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 août 2013 modifié portant création et accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Paris au sein de l'université Paris-IV ;

Vu l'avis du conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Paris en date du 8 juin 2016 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Paris-IV en date du 17 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 octobre 2016,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 3 de l'arrêté du 30 août 2013 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« – métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation. »

**Art. 2.** – Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, et le président de l'université Paris-IV sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 novembre 2016.

*La ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
NAJAT VALLAUD-BELKACEM*

*Le secrétaire d'Etat  
chargé de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

THIERRY MANDON